

COMMUNE d'OUZOUER SUR TREZEE

COMPTE-RENDU SOMMAIRE DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 08 AVRIL 2015 à 19 h 00

Sous la présidence de M. Guy Massé, Maire

Absents excusés : Mme DEMBELE (pouvoir à Mme BOURY)

Absent :

Secrétaire de séance : Mme AUDIN

Le Conseil Municipal :

- **APPROUVE** à l'unanimité le compte rendu de la séance du conseil municipal du 13 Janvier 2015
- **APPROUVE** à 13 voix pour et 2 abstentions (M. Capy et Mme Meneau) le Compte de Gestion 2014 du Receveur pour le Budget Communal dont les écritures sont conformes au Compte Administratif 2014 du Maire pour le Budget Communal.
- **APPROUVE** à 13 voix pour et 2 abstentions (M. Capy et Mme Meneau) le Compte Administratif 2014 du Budget Communal qui présente un excédent de fonctionnement de 95 185 € et un excédent d'investissement de 41 640 € (hors restes à réaliser)
- **DECIDE** à l'unanimité de ne pas augmenter les taux d'impôts locaux pour 2015 et **VOTE** les taux de référence proposés par les services fiscaux incluant dorénavant des transferts de fiscalité (parts départementale et régionale) comme suit :

Taxe d'Habitation -----	14.57 %
Taxe Foncière bâtie -----	16.22 %
Taxe Foncière non bâtie ----	41.97 %
Cotisation Foncière des Entreprises -----	14.71 %
- **VOTE** à 12 voix pour et 3 abstentions (M. Capy, Mme Meneau et M. Mendak) le Budget Primitif 2015 de la Commune qui s'équilibre en Section de Fonctionnement à 1 106 208 € et en Section d'Investissement à 264 145 €.

Les principaux investissements prévus au budget primitif 2015 de la commune se déclinent comme suit :

- le remboursement du capital des emprunts : **38 702 €**
- des frais d'études (Modification du POS – Vente de terrains - Diagnostic état sanitaire de l'église) pour **57 268 €**
- des immobilisations pour **27 868 €** comprenant l'acquisition de panneaux (plan actualisé du bourg avec indication des commerçants et artisans, panneaux pour le camping et remplacement de divers panneaux de signalisation), des acquisitions de matériel informatique et de mobilier (pour les écoles, le médecin..), provision pour l'acquisition d'une dameuse pour le service technique etc...
- La réfection du calvaire du cimetière pour **2 300 €**
- Le remplacement de la poutre maitresse de la halle de la salle polyvalente pour **1 602 €**
- Un montant de **50 000 €** pour des travaux à l'église (assainissement des murs et de la place)
- Le remplacement urgent pour des problèmes de sécurité de deux armoires électriques pour **6 200 €**
- L'installation d'un poteau incendie Chemin du Rochoir afin d'assurer la défense incendie dans ce secteur pour **2 940 €**
- Un montant de **31 224 €** en restes à réaliser pour les travaux effectués sur le réseau d'eaux pluviales, Avenue de la République.
- L'aménagement de la plate-forme du nouvel arrêt de car situé avenue de la République à la sortie du village en direction de Rogny pour **1 500 €**
- Une provision de **14 000 €** pour solder des travaux au cimetière.

- **APPROUVE** à 13 voix pour et 2 abstentions (M. Capy et Mme Meneau), le Compte de Gestion 2014 du Receveur pour le C.C.A.S. dont les écritures sont conformes au Compte Administratif 2014 du Maire pour le C.C.A.S.
- **APPROUVE** à 13 voix pour et 2 abstentions (M. Capy et Mme Meneau), le Compte Administratif 2014 du C.C.A.S. qui présente un excédent de fonctionnement de 536 Euros
- **VOTE** à 12 voix pour et 3 abstentions (M. Capy, Mme Meneau et M. Mendak), le Budget Primitif 2015 du Centre Communal d'Action Sociale qui s'équilibre à la somme de 12 500 Euros
- **APPROUVE** à 13 voix pour et 2 abstentions (M. Capy et Mme Meneau), le Compte de Gestion 2014 du Receveur pour le Service de l'Eau Potable dont les écritures sont conformes au Compte Administratif 2014 du Maire pour le Service de l'Eau Potable.
- **APPROUVE** à 13 voix pour et 2 abstentions (M. Capy et Mme Meneau), le Compte Administratif 2014 du Service de l'Eau Potable qui présente un excédent de fonctionnement de 26 375 € et un excédent d'investissement de 160 638 € (hors restes à réaliser).
- **VOTE** à 12 voix pour et 3 abstentions (M. Capy, Mme Meneau et M. Mendak), le Budget Primitif 2015 du Service de l'Eau Potable qui s'équilibre en section d'exploitation à la somme de 78 432 € et en section d'investissement à la somme de 349 775 €.

Les principaux investissements prévus au budget primitif 2015 du service de l'Eau Potable se déclinent comme suit :

- Le remboursement du capital de l'emprunt en cours pour 13 676 €
 - Frais d'études relatifs à la poursuite de la mise en œuvre des Périmètres de protection du captage pour 67 581 €
 - Renforcement de la canalisation d'eau potable Chemin du Rochoir afin de permettre l'installation d'un poteau incendie pour 10 000 €
 - Travaux de réhabilitation et de comblement des forages pour 87 680 €
 - Solde des travaux de renouvellement de la canalisation d'eau potable et des branchements Avenue de la République pour un total de 153 098 €
- **APPROUVE** à 13 voix pour et 2 abstentions (M. Capy et Mme Meneau), le Compte de Gestion 2014 du Receveur pour le Service de l'Assainissement dont les écritures sont conformes au Compte Administratif 2014 du Maire pour le Service de l'Assainissement.
 - **APPROUVE** à 13 voix pour et 2 abstentions (M. Capy et Mme Meneau), le Compte Administratif 2014 du Service de l'Assainissement qui présente un excédent de fonctionnement de 171 700 € et un excédent d'investissement de 159 151 € (hors restes à réaliser)
 - **VOTE** à 12 voix pour et 3 abstentions (M. Capy, Mme Meneau et M. Mendak), le Budget Primitif 2015 du Service de l'Assainissement qui s'équilibre en section d'exploitation à la somme de 178 358 € et en section d'investissement à la somme de 322 040 €
 - **ALLOUE** à 13 voix pour et 2 abstentions (M. Capy et M. Mendak) les subventions aux associations pour l'année 2015.
 - **DONNE son accord**, à l'unanimité, pour participer financièrement aux séjours linguistiques effectués en 2015 par les élèves de la 6^{ème} à la terminale domiciliés sur la commune et scolarisés dans les différents établissements scolaires (publics ou privés)

- **DECIDE** à 13 voix pour, 1 voix contre (M. Capy) et 1 Abstention (Mme Meneau), de participer financièrement aux séjours estivaux organisés par l'œuvre universitaire du Loiret dans le cadre de la décade des non-partants.
- **DECIDE**, à l'unanimité, d'apporter une aide financière à la préparation du Brevet d'Aptitude aux Fonctions d'Animateur pour l'année 2015
- **DECIDE** à l'unanimité, de créer un emploi saisonnier à temps non complet pour la gestion et l'entretien du camping et des installations destinées aux touristes durant les mois d'avril, mai, juin, septembre et octobre.
- **DECIDE** à l'unanimité de créer deux emplois saisonniers à mi-temps pour la gestion et l'entretien du camping et des installations destinées aux touristes durant les mois de juillet et août.
- **DONNE**, à l'unanimité, mandat au Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale du Loiret pour le lancement de la procédure de mise en concurrence en vue de la conclusion d'un contrat d'assurance statutaire.
- **DONNE** son accord, à l'unanimité, sur la modification à apporter aux statuts de la Communauté de Communes de Briare afin de permettre l'instruction des actes d'urbanisme pour le compte des communes intéressées.

■ **Affaires diverses**

Madame Meneau demande des informations sur le rapport établi par l'architecte du patrimoine quant au diagnostic sanitaire de l'église. Monsieur le Maire répond que ce dossier qui fait l'objet d'un très bon descriptif, est à la disposition des membres du Conseil Municipal en mairie. Il se décompose en plusieurs documents spécifiques et le montant total des travaux est estimé à 2 millions 200 cent mille euros. Il y a lieu de hiérarchiser les priorités et de demander des subventions.

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu'un cabinet spécialisé a été mandaté, conjointement avec la commune de La Bussière, pour la recherche d'un médecin.

Monsieur le Maire indique également que dans les recettes du budget communal figure la cession de terrains dont celui situé dans le secteur des Porets. Le géomètre ayant établi le document d'arpentage correspondant, ce terrain sera prochainement proposé à la vente.

Le Maire,
Guy Massé